

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2025 A 18H30,

MEMBRES
EN EXERCICE : **35**

Etaient présents :

MEMBRES
PRESENTS : **32**

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Pascal NALIN, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCELLES, Sophie CUCCHI-GILAS Adjoints.

MEMBRES
REPRESENTES : **2**

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuidar DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Kamel BELARBI, Valérie FERRARINI, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Paméla PONSART, Jimmy BESSAÏH, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET et Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

MEMBRE
ABSENT : **1**

DATE DE LA
CONVOCATION :
02 décembre 2025

Etaient représentés par procuration :

Mesdames et Messieurs :

Sandrine ZUNINO donne procuration à Arnaud MAZILLE

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LA PIANA

DELIBERATION
2025-134

Était absente et non représentée lors de la séance :

Madame Fouzia BOUKERCHE

OBJET :

**CREATION D'UN POSTE
DU CADRE D'EMPLOIS
DES ADJOINTS
D'ANIMATION POUR LA
SALLE GAMING AU SEIN
DU POLE JEUNESSE DU
SERVICE REUSSITE
ÉDUCATIVE**

Secrétaire de Séance :

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 313-1,

Vu le budget de la Commune,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant.

Dans le cadre du développement de la future plateforme jeunesse qui intégrera notamment une salle Gaming, il est nécessaire de créer un poste du cadre d'emplois des adjoints d'animation au sein du Pôle Jeunesse du service Réussite Éducative.

Cette création d'emploi répond à un besoin opérationnel pour assurer l'encadrement des activités proposées au sein de la nouvelle salle Gaming, ainsi que pour garantir le bon fonctionnement et l'animation de cet équipement dédié à la jeunesse.

Il est ainsi proposé à l'assemblée de créer un poste, à temps complet, du cadre d'emplois des adjoints d'animation au sein du Pôle Jeunesse du service Réussite Éducative (catégorie C).

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

De créer un poste, à temps complet, du cadre d'emplois des adjoints d'animation au sein du Pôle Jeunesse du service Réussite Éducative (catégorie C).

Article 2 :

De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité.

Article 3 :

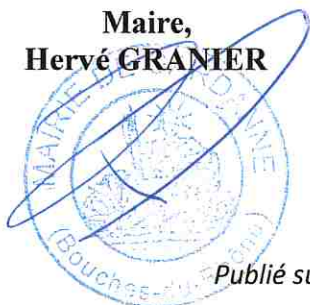
D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Adoptée à la MAJORITE des suffrages exprimés

33 votes **POUR** (groupe majorité avec procuration S. ZUNINO, C. JORDA, P. PONSART, S. GAMECHE, J. GUIDINI-SOUCHE, J. BESSAIH, J.-M. LA PIANA avec procuration G. PORCEDO, M.-C. RICHARD, P. SPREA, L. DESHAIES et K. BENSADI)

1 ABSTENTION (B. PRIOURET)

Maire,
Hervé GRANIER



Secrétaire de séance,
Vincent BOUTEILLE

